

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS871

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE 2

Après le mot :

« engagement »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 13 :

« avec l'accord du demandeur d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à conditionner une révision des éléments constitutifs de l'offre raisonnable d'emploi à l'accord du demandeur d'emploi.